



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin
d'information n°1

Octobre 2020



ORGANISATION DE LA RELANCE EN MOSELLE

Pour que le plan de relance bénéficie rapidement aux entreprises, aux associations et aux collectivités dans tous les territoires de la Moselle, une organisation départementale spéciale est mise en place. Dans le département, France Relance s'articule autour de quatre approches :

→ Un comité de pilotage départemental associant les forces vives du département

Présidé par le préfet, ce comité de pilotage réunit l'ensemble des services de l'État et opérateurs concernés, les acteurs économiques et les élus. Après une réunion de lancement le 24 septembre 2020, il effectuera un suivi, à échéance régulière, de la mise en œuvre de France Relance en Moselle.

→ Un bureau « France Relance » agile pour répondre aux besoins des entreprises et des collectivités

Localisé au sein de la préfecture et dirigé par une équipe inter-services restreinte, ce bureau France relance a plusieurs fonctions :

- Fonction de guichet, de réception et de traitement des interrogations à travers l'adresse mél pref-francerelance@moselle.gouv.fr ;
- Fonction de veille, d'information et de formation des bénéficiaires et têtes de réseaux ;
- Fonction d'appui aux porteurs de projets d'entreprises ou de collectivités et le cas échéant de réception des dossiers afin de les relayer vers les structures chargées de l'instruction ;
- Fonction de suivi des actions menées dans le département ;

Ce bureau s'appuie sur le réseau des référents « France Relance », désignés par les services et opérateurs de l'État.

→ Des groupes de travail thématiques pour suivre les priorités de la relance

Pilotés chacun par un sous-préfet et animés par un service de l'État, ces groupes coordonnent les acteurs, accompagnent les porteurs de projets, suivent les actions menées et identifient d'éventuelles difficultés. Quatre groupes de travail ont été mis en place :

- **groupe « Écologie – transition agricole – biodiversité – économie circulaire »**, présidé par Christophe Duverne, sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg/Château-Salins, et animé par la direction départementale des territoires ;
- **groupe « Écologie – rénovation énergétique – industrie – infrastructures et mobilité »**, présidé par Thierry Hégay, sous-préfet de l'arrondissement de Thionville, et co-animé par la direction départementale des territoires et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- **groupe « Compétitivité »**, présidé par Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture sous-préfet de l'arrondissement de Metz, et animé par les services de la préfecture ;
- **groupe « Cohésion »**, présidé par Christophe Salin, sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines, et animé par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

→ Une animation au plus près des territoires par les sous-préfets d'arrondissement

Dans chaque arrondissement, les sous-préfets constitueront un point d'entrée et un contact privilégié des porteurs de projets et bénéficiaires du plan (entreprises et collectivités territoriales).

Schéma récapitulatif de l'organisation départementale



Comité de pilotage
départemental élargi

Bureau France Relance
pref-francerelance@moselle.gouv.fr

Groupe écologie,
transition agricole,
biodiversité, économie
circulaire

Groupe écologie,
rénovation énergétique,
industrie, infrastructures et
mobilités

Groupe compétitivité

Groupe cohésion

Animation territoriale
par les sous-préfets

FRANCE RELANCE AUJOURD'HUI

Pour que la relance soit effective le plus rapidement possible, de nombreuses mesures sont dès maintenant ouvertes aux acteurs économiques et aux collectivités.

2.1 Écologie

- **Appel à projets pour le Fonds décarbonation de l'industrie : aide à l'investissement pour l'efficacité énergétique**

Ce dispositif vise à soutenir les entreprises du secteur industriel dans leurs investissements permettant de réduire leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Calendrier : ouverture 10 septembre 2020 et clôture le 20 octobre 2020 (un renouvellement est à prévoir en 2021).

→ [En savoir plus](#)

- **Appel à manifestation d'intérêt pour le Fonds décarbonation de l'industrie : évolution des procédés**

Cet appel à manifestation d'intérêt doit permettre d'identifier des projets d'évolution des procédés au service de la décarbonation de l'industrie (électrification, etc.) afin de structurer de futurs appels à projets pour un financement dès 2021.

Calendrier : ouverture le 10 septembre 2020 et clôture le 9 novembre 2020.

→ [En savoir plus](#)

- **Appel à projets « Objectif Recyclage PLASTiques » pour les TPE/PME**

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets industriels en lien avec l'incorporation de plastiques recyclés : utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou en substitution de plastique vierge ou pérennisation d'intégration de matières plastiques par les entreprises.

Calendrier : six dates de dépôts de projets sont prévues jusqu'en 2022 dont le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} mars 2021.

→ [En savoir plus](#)

- **Appel à projets « Biomasse énergie et entreprises »**

Cette mesure vise à aider les projets industriels en lien avec la production de chaleur renouvelable à partir de biomasse. Cette aide est réservée aux projets biomasse supérieurs à 12 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières.

Calendrier : ouverture le 11 septembre 2020 et clôture le 20 octobre 2020 (un renouvellement est à prévoir en 2021).

→ [En savoir plus](#)

- **Appel à projet du Fonds mobilités actives « Aménagements cyclables 2020 »**

Le dispositif a pour objectif de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables structurants afin de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo ou en articulation avec les autres modes de transports, notamment collectifs (train, bus, cars...).

Calendrier : ouverture le 10 juillet 2020 et clôture le 30 octobre 2020.

→ [En savoir plus](#)

- **Plan d'accélération de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : appel à projets sur le renouvellement des réseaux d'eau potable**

Dans le cadre de son [plan d'accélération](#), l'agence de l'eau Rhin-Meuse a déjà enclenché un appel à projets sur le renouvellement des réseaux d'eau potable (dotation de 5 millions d'euros). Ce dispositif cible les programmes à moyen et long terme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable les plus fuyards pour les collectivités locales et leurs groupements.

Calendrier : 2^e session d'appels à projets avant le 31 décembre 2020, 3^e session avant le 30 septembre 2021.

→ [En savoir plus](#)

- **Plan d'accélération de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : appel à projets sur l'adaptation au changement climatique**

Ouvert à tous les acteurs économiques non agricoles du bassin Rhin-Meuse confrontés à une problématique en lien avec l'eau et le changement climatique, ce dispositif vise à financer des projets d'adaptation de la gestion de l'eau (enveloppe de 8 millions d'euros) : réutilisation d'eaux de pluie, recyclage ou réutilisation d'eaux traitées, gestion à la source des eaux pluviales ou encore réduction des micropolluants ou des polluants.

Calendrier : clôture le 30 septembre 2020.

→ [En savoir plus](#)

Économie circulaire : le Climaxion

Les aides prévues dans le cadre du programme Climaxion, porté par l'ADEME et la région Grand Est, devraient être reconduites à l'identique :

- [les aides 2020 pour les entreprises](#) ;
- [les aides 2020 pour les collectivités et les associations](#).

2.2 Compétitivité

- **Appels à projets pour les Fonds de modernisation des filières automobile et aéronautique**

Ces fonds portent essentiellement sur la modernisation des outils de production (robotisation, numérisation, *etc.*) d'entreprises des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique.

Calendrier : ouverture juillet 2020 clôture le 17 novembre 2020.

→ [En savoir plus sur le soutien au secteur automobile](#)

→ [En savoir plus sur le soutien au secteur aéronautique](#)

- **Appel à projets pour le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires**

Cet appel à projets vise à soutenir des investissements industriels susceptibles d'être enclenchés rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire (création de sites industriels, extension ou modernisation d'outils productifs, *etc.*). Seuls sont éligibles les investissements réalisés en France et qui n'ont pas été engagés avant le dépôt de la demande d'aide.

Calendrier : ouverture le 1^{er} septembre 2020 et jusqu'à épuisement des fonds.

→ [En savoir plus](#)

- **Appel à projets pour le Fonds de soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie)**

Ce dispositif vise à sélectionner des projets d'investissement d'entreprises industrielles dont la finalité est d'accélérer une relocalisation ou de sécuriser la production dans des secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie – métaux et alliages, matières premières industrielles, produits intermédiaires, produits chimiques – 5G).

Calendrier : ouverture le 31 août 2020 et clôture le 17 novembre 2020.

→ [En savoir plus](#)

- **PIA 3 : appel à projets territorialisé de l'action « Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovantes »**

Cet appel à projet encourage le développement de projets partenariaux d'ingénierie de formations innovantes qui répondent directement à un besoin exprimé par les entreprises des filières stratégiques de la région. Une priorité sera donnée aux projets des entreprises issues des « Territoires d'industrie ».

Calendrier : clôture le 31 décembre 2020

→ [En savoir plus](#)

Mesure de soutien aux TPE et PME : des plans de règlement pour les dettes fiscales

Ce dispositif permet aux entreprises d'étaler – sur une durée pouvant atteindre 3 ans – le paiement de leurs impôts dus pendant la période de crise sanitaire (notamment la TVA ou l'impôt sur les sociétés).

Pour en bénéficier, l'entreprise doit effectuer sa demande à l'aide d'un formulaire de demande de plan de règlement «spécifique covid-19» disponible sur le site impots.gouv.fr

Calendrier : la demande doit être adressée avant le 31 décembre 2020.

→ [En savoir plus](#)

2.3 Cohésion

- **Sauvegarde de l'emploi : l'activité partielle**

L'activité partielle s'adapte à la relance et se compose désormais de deux dispositifs :

- **l'activité partielle de droit commun** pour faire face aux besoins ponctuels ;
- **l'activité partielle de longue durée** pour accompagner les entreprises subissant un choc durable mais avec la perspective de reprise d'activité plus élevée à moyen terme. Elle permet d'assurer le maintien dans l'emploi des salariés au profit d'une indemnisation majorée.

L'activité partielle de longue durée nécessite un accord collectif, signé au sein de l'établissement, de l'entreprise, du groupe, ou de la branche.

→ [En savoir plus](#)

- **Sauvegarde de l'emploi : FNE – Formation**

Ce dispositif vise à encourager la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée à travers une prise en charge de 70 à 80 % des coûts pédagogiques. Il permet d'accompagner la transformation des emplois liée à l'évolution technologique et à la modification des conditions de production.

→ [En savoir plus](#)

- **Aide à l'embauche des travailleurs handicapés**

Une aide financière d'un montant maximal de 4 000 euros est versée aux entreprises qui embauchent un salarié travailleur handicapé, en CDI ou CDD de 3 mois et plus, et pour un salaire jusqu'à deux fois le SMIC. Cette mesure concerne les contrats conclus entre le 1^{er} septembre 2020 et le 28 février 2021. Ce dispositif est cumulable avec l'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH.

Les demandes d'aides sont à adresser à l'agence de services et de paiement, via une plateforme de téléservices ouverte à compter du 1^{er} octobre, dans un délai maximal de 4 mois après la date de début d'exécution du contrat.

→ [En savoir plus](#)

- **Plan jeunes : aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans**

Une aide financière d'un montant maximal de 4 000 euros est versée aux entreprises qui embauchent un salarié de moins de 26 ans, en CDI ou CDD de 3 mois et plus, et pour un salaire jusqu'à deux fois le SMIC. Cette mesure concerne les contrats conclus entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021.

Les demandes d'aides sont à adresser à l'agence de services et de paiement, via une plateforme de téléservices ouverte à compter du 1^{er} octobre, dans un délai maximal de 4 mois après la date de début d'exécution du contrat.

→ [En savoir plus](#)

- **Plan jeunes : aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti ou d'un jeune en contrat de professionnalisation**

Une aide d'un montant compris entre 5 000 et 8 000 euros est versée, sans condition pour les TPE/PME, pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. Aucune formalité n'est à réaliser par l'entreprise.

→ [En savoir plus](#)

- **Plan jeunes : augmenter le nombre de bénéficiaires du parcours emploi compétences (PEC) et du contrat initiative emploi (CIE)**

Les parcours emploi compétences constituent des contrats aidés ciblés sur le secteur non marchand. En Moselle, près de 400 PEC sont encore à prescrire pour 2020.

Les contrats initiative emploi sont des contrats aidés ciblés sur le secteur marchand (pris en charge par l'État de près de 50 % du SMIC). Une enveloppe de 10 000 CIE, fléchée sur les jeunes, a été mobilisée en 2020 sur le territoire national.

En cas d'intérêt pour ces dispositifs, vous pouvez contacter les opérateurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, les missions locales et le réseau cap emploi) ou le bureau France Relance (pref-francerelance@moselle.gouv.fr).

→ [En savoir plus](#)

- **Plan de soutien à l'insertion par l'activité économique : appel à projets pour le Fonds de développement de l'Inclusion 2020**

En réponse à la crise sanitaire et économique, le Fonds de développement de l'Inclusion (FDI) est mobilisé pour accompagner le développement et la transformation des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Calendrier : clôture le 2 novembre 2020

→ [En savoir plus](#)

- **Soutien aux collectivités territoriales : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Une enveloppe exceptionnelle de DSIL doit permettre de subventionner les projets

de collectivités entrant dans 3 thématiques prioritaires : transition énergétique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine public historique et culturel.

Calendrier : tous les dossiers peuvent être déposés pour la DSIL 2021 auprès des sous-préfectures.

[→ En savoir plus](#)

- **Appels à projets pour le Fonds quartiers solidaires**

Ce fonds financera des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville autour de quatre priorités : éducation et fracture numérique ; santé et aide alimentaire ; insertion professionnelle ; culture. Ce fond est ouvert à tout type de porteur (association, collectivité, établissement public, entreprise). Les actions peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Calendrier : clôture du dépôt des dossiers sur le [portail Dauphin](#) le 31 octobre 2020.

[→ En savoir plus](#)

Quelques chiffres clés sur les mesures d'urgence

#Le fonds de solidarité

1,7 million d'entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité, ce qui représente 5,8 milliards d'euros

#Le prêt garanti par l'État

600 000 entreprises se sont vues accorder un prêt garanti par l'État, ce qui représente plus de 120 milliards d'euros

#L'exonération de cotisations sociales

Pour les TPE et les PME qui ont été fermées administrativement cela représente 3,9 milliards d'euros

#L'appui au traitement d'un conflit par le Médiateur des entreprises

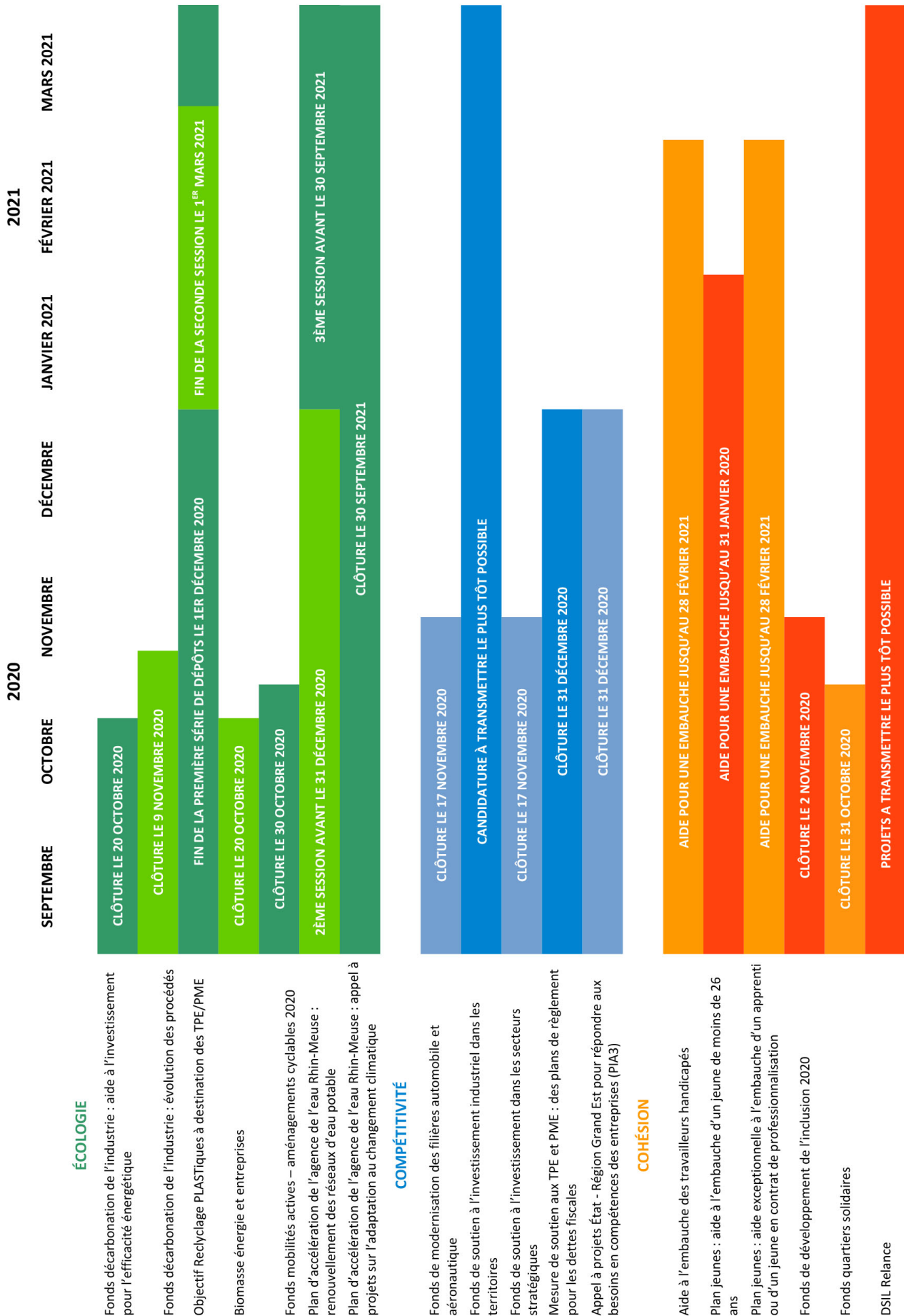
6 200 sollicitations et demandes de médiations sur le premier semestre, 94 % des saisines proviennent des TPE et PME

#Les reports de cotisation

Depuis mars, 2 millions de travailleurs indépendants en ont bénéficié pour 6,9 milliards d'euros et plus de 800 000 employeurs pour 18 milliards d'euros

#Le dispositif d'activité partielle

En avril, 8,8 millions de salariés étaient en activité partielle. En mai, le nombre s'élevait à 7,9 millions de salariés et en juin 4,5 millions, ce qui représente au total 19,5 milliards d'euros





#FranceRelance

En Moselle tous les services de l'État sont aux cotés des entrepreneurs et des acteurs économiques pour construire la France de demain, en investissant dans une économie d'avant-garde, écologique et créatrice d'emploi.



Liens utiles :

→ nous contacter pref-francerelance@moselle.gouv.fr

→ [la page France Relance en Moselle](#)

→ [Accéder au plan de relance](#)

Préfecture de la Moselle
9 place de la préfecture
BP 7 1014
57034 METZ CEDEX
03 87 34 78 34
www.moselle.gouv.fr



@prefet57



@prefetmoselle